Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/2423

24.4.2026

Publication de la communication d'une modification standard approuvée du cahier des charges d'une indication géographique conformément à l'article 5, paragraphe 4, du règlement délégué (UE) 2025/27 de la Commission [1]

(C/2026/2423)

COMMUNICATION RELATIVE À L'APPROBATION D'UNE MODIFICATION STANDARD

[Article 24 du règlement (UE) 2024/1143]

«Collines Rhodaniennes»

Numéro de référence UE: PGI-FR-A1125-AM01 — 26.1.2026

1. **Dénomination du produit**

«Collines Rhodaniennes»

2. **Type d'indication géographique**

☐ AOP

☑ IGP

☐ IG

3. **Secteur**

☐ Produits agricoles

☑ Vins

☐ Boissons spiritueuses

4. **Pays dont fait partie l'aire géographique**

France

5. **Autorité de l'État membre communiquant la modification standard**

Nom

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - Direction Générale de la performance économique et environnementale des entreprises

6. **Qualification en tant que modification standard**

Les autorités françaises déclarent que la demande introduite est conforme aux exigences des règlements (UE) n°1308/2013 et n°2024/1143.

Les modifications apportées à ce cahier des charges sont des modifications standards, conformément à la définition prévue à l'article 24, paragraphe 4, du règlement (UE) 2024/1143.

[1] Règlement délégué (UE) 2025/27 de la Commission du 30 octobre 2024 complétant le règlement (UE) 2024/1143 du Parlement européen et du Conseil par des règles concernant l'enregistrement et la protection des indications géographiques, des spécialités traditionnelles garanties et des mentions de qualité facultatives, et abrogeant le règlement délégué (UE) nº 664/2014 (JO L, 2025/27, 15.1.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_del/2025/27/oj).

La demande de modification de l'IGP ne concerne aucun des trois cas de figure d'une modification dite de l'Union à savoir:

a) inclut un changement de la dénomination ou de l'utilisation de la dénomination, ou des produits ou de la catégorie de produits désignés par l'indication géographique;

b) risque d'annihiler le lien avec le milieu géographique;

c) entraîne de nouvelles restrictions en ce qui concerne la commercialisation du produit.

En conséquence, les autorités françaises considèrent que la demande est qualifiée de modification dite standard.

7. **Description de la ou des modifications standard approuvées**

Titre

Zones géographiques dans lesquelles les opérations sont réalisées

Description

Le chapitre Ier du cahier des charges est complété sans changement au point « 4 – Zones géographiques dans lesquelles les opérations sont réalisées - point 4.1- Zone géographique et point 4.2 - Zone de proximité immédiate afin d'ajouter la référence au code officiel géographique de 2024 et retranscrire ces zones, sans changement, en liste de communes et non plus par arrondissements ou cantons.

Cette modification rédactionnelle permet de référencer les zones géographiques par rapport à la version en vigueur en 2024 du code officiel géographique, édité par l'INSEE et de sécuriser juridiquement la délimitation des zones géographiques.

Le document unique est complété avec cette référence au point «zone géographique» ainsi qu'au point «Conditions supplémentaires - zone de proximité immédiate».

☑ La modification a une incidence sur le document unique

Titre

Obligation déclarative

Description

Le chapitre 2 du cahier des charges est complété au point 1- Obligations déclaratives afin d'ajouter la date du 31 janvier de l'année suivant la récolte comme date limite de déclaration de récolte et/ou de production. Les volumes déclarés à cette date constituent le volume maximum revendicable pour l'IGP.

Cette date butoir de la prise en considération de la déclaration de récolte, commune à l'ensemble des IGP de la région, a pour objectif de stabiliser le segment IGP à l'échelle régionale et garantir une meilleure lisibilité des volumes mis sur le marché.

Cette modification n'impacte pas le document unique.

☐ La modification a une incidence sur le document unique

Titre

Autorité chargée du contrôle

Description

Le chapitre III du cahier des charges - point II concernant les références à la structure de contrôle, est simplifié pour préciser que le contrôle du respect du cahier des charges est effectué sur la base d'un plan de contrôle approuvé et par un organisme tiers offrant des garanties de compétence, d'impartialité et d'indépendance ayant reçu délégation de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), autorité chargée du contrôle.

Cette actualisation n'impacte pas le document unique.

☐ La modification a une incidence sur le document unique

DOCUMENT UNIQUE

Appellations d'origine et indications géographiques des vins

«Collines Rhodaniennes»

Numéro de référence UE: PGI-FR-A1125-AM01 — 26.1.2026

1. **Dénomination(s)**

«Collines Rhodaniennes»

2. **Type d'indication géographique**

☐ AOP

☑ IGP

☐ IG

3. **Pays dont fait partie l'aire géographique délimitée**

France

4. **Classement du produit agricole conformément à la position et au code de la nomenclature combinée, visé à l'article 6, paragraphe 1, du règlement (UE) 2024/1143**

2204 - Vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool; moûts de raisin, autres que ceux du nº 2009

5. **Catégories de produits de la vigne énoncées à l'annexe VII, partie II, du règlement (UE) nº 1308/2013**

1. Vin

4. Vin mousseux

6. **Description du ou des vins**

Produit de la vigne

Vins tranquilles rouges, rosés et blancs

Caractéristiques organoleptiques

Robe

Les vins rouges sont de couleur rubis à grenat profond.

Les rosés sont de couleur corail pâle à soutenu.

Les vins blancs présentent des couleurs allant du jaune pâle à reflets verts au jaune doré.

Arôme/Nez

Les vins rouges ont des notes minérales marquées, souvent accompagnées d'arômes de fruits rouges.

Les vins rosés sont fruités.

Les vins blancs offrent des notes florales, parfois grillées ou encore avec des arômes plus classiques de fruits à chair jaune ou blanche.

Goût/Bouche

Les vins rouges sont charnus, amples avec des notes minérales marquées, souvent accompagnées d'arômes de fruits rouges. Les tanins sont soyeux.

Les vins rosés sont frais et fruités, et affichent un bon équilibre.

Les vins blancs sont caractérisés par une agréable vivacité, tout en finesse, se conjuguant avec des notes florales, parfois grillées ou encore avec des arômes plus classiques de fruits à chair jaune ou blanche.

Informations supplémentaires concernant les caractéristiques organoleptiques

—

Caractéristiques analytiques

Titre alcoométrique total maximal (en % du volume):	—
Titre alcoométrique acquis minimal (en % du volume):	9,5
Acidité totale minimale:	—
Unité d'acidité totale minimale:	—
Acidité volatile maximale (en milliéquivalents par litre):	—
Teneur maximale totale en anhydride sulfureux (en milligrammes par litre):	—

Informations supplémentaires concernant les caractéristiques analytiques

Les vins, dont la teneur en sucres fermentescibles (glucose et fructose) est supérieure ou égale à 45 grammes par litre, présentent à titre dérogatoire une teneur en acidité volatile de 24,8 meq/l.

☑ Les caractéristiques analytiques qui ne figurent dans cette section respectent les limites spécifiées par la législation applicable de l'UE.

Produit de la vigne

Vins mousseux rouges, rosés et blancs

Caractéristiques organoleptiques

Robe

Les vins rouges sont de couleur rubis à grenat profond.

Les rosés sont de couleur corail pâle à soutenu.

Les vins blancs présentent des couleurs allant du jaune pâle à reflets verts au jaune doré.

Arôme/Nez

Les vins rouges ont des notes minérales marquées, souvent accompagnées d'arômes de fruits rouges.

Les vins rosés sont fruités.

Les vins blancs offrent des notes florales, parfois grillées ou encore avec des arômes plus classiques de fruits à chair jaune ou blanche.

Goût/Bouche

Les vins rouges sont charnus, amples avec des notes minérales marquées, souvent accompagnées d'arômes de fruits rouges. Les tanins sont soyeux.

Les vins rosés sont frais et fruités, et affichent un bon équilibre.

Les vins blancs sont caractérisés par une agréable vivacité, tout en finesse, se conjuguant avec des notes florales, parfois grillées ou encore avec des arômes plus classiques de fruits à chair jaune ou blanche.

Informations supplémentaires concernant les caractéristiques organoleptiques

—

Caractéristiques analytiques

Titre alcoométrique total maximal (en % du volume):	—
Titre alcoométrique acquis minimal (en % du volume):	—
Acidité totale minimale:	—
Unité d'acidité totale minimale:	—
Acidité volatile maximale (en milliéquivalents par litre):	—
Teneur maximale totale en anhydride sulfureux (en milligrammes par litre):	—

Informations supplémentaires concernant les caractéristiques analytiques

—

☑ Les caractéristiques analytiques qui ne figurent dans cette section respectent les limites spécifiées par la législation applicable de l'UE.

7. **Pratiques vitivinicoles**

7.1. *Pratiques œnologiques spécifiques employées pour élaborer le ou les vins concernés ainsi que les restrictions applicables à cette élaboration*

Pratique vitivinicole

—

Type de pratique œnologique

Pratique œnologique spécifique

Description

Les vins doivent respecter, en matière de pratiques oenologiques, la règlementation européenne.

7.2. *Rendements maximaux*

Tous les vins/catégorie/variété/type

Vins tranquilles et vins mousseux rouges, rosés et blancs

Rendement maximal

Rendement maximal:	80
Unité de rendement maximal:	hectolitre par hectare

8. **Indication de la variété ou des variétés de raisin à partir desquelles le ou les vins sont obtenus**

— Aligoté B

— Altesse B

— Arvine B – Petite Arvine

— Bia B – Bia blanc

— Cabernet franc N

— Cabernet-Sauvignon N

— Carignan N

— Chardonnay B

— Chasselas B

— Chatus N

— Chenin B

— Chouchillon B

— Cinsaut N – Cinsault

— Clairette B

— Dureza N

— Durif N

— Feunate N

— Gamay N

— Gamay de Bouze N

— Gamay de Chaudenay N

— Grenache N

— Jacquère B

— Marsanne B

— Merlot N

— Mondeuse N

— Mondeuse blanche B

— Mornen N

— Muscat à petits grains blancs B – Muscat, Moscato

— Pinot gris G

— Pinot noir N

— Ravat blanc B

— Robin noir N

— Roussanne B

— Roussette d'Ayze B

— Sauvignon B

— Syrah N – Shiraz

— Sérénèze N

— Verdesse B

— Viognier B

9. **Description succincte de l'aire géographique délimitée**

— La récolte des raisins, la vinification et l'élaboration des vins bénéficiant de l'indication géographique «Collines Rhodaniennes» sont réalisées, dans les départements ci-après désignés, sur les territoires des communes suivantes d'après le Code Officiel Géographique (COG) 2024:

Département de l'Ardèche

Alboussière, Andance, Annonay, Ardoix, Arlebosc, Arras-sur-Rhône, Beauchastel, Bogy, Boucieu-le-Roi, Boulieu-lès-Annonay, Bozas, Brossainc, Champagne, Champis, Charmes-sur-Rhône, Charnas, Châteaubourg, Cheminas, Colombier-le-Cardinal, Colombier-le-Jeune, Colombier-le-Vieux, Cornas, Coux, Le Crestet, Davézieux, Désaignes, Dunière-sur-Eyrieux, Eclassan, Empurany, Etables, Félines, Flaviac, Gilhac-et-Bruzac, Gilhoc-sur-Ormèze, Glun, Guilherand-Granges, Lafarre, Lalouvesc, Lamastre, Lemps, Limony, Mauves, Monestier, Les Ollières-sur-Eyrieux, Ozon, Pailharès, Peaugres, Peyraud, Plats, Préaux, Quintenas, Roiffieux, Rompon, Saint-Alban-d'Ay, Saint-Barthélémy-le-Plain, Saint-Cierge-la-Serre, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Désirat, Saint-Etienne-de-Valoux, Saint-Félicien, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Jacques-d'Atticieux, Saint-Jean-de-Muzols, Saint-Jeure-d'Ay, Saint-Julien-Vocance, Saint-Laurent-du–Pape, Saint-Marcel-lès-Annonay, Saint-Michel-de- Chabrillanoux, Saint-Péray, Saint-Pierre-sur-Doux, Saint-Romain-d'Ay, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Saint-Symphorien-de-Mahun, Saint-Victor, Saint-Vincent-de-Durfort, Sarras, Satillieu, Savas, Sécheras, Serrières, Soyons, Talencieux, Thorrenc, Toulaud, Tournon-sur-Rhône, Vanosc, Vaudevant, Vernosc-lès-Annonay, Villevocance, Vinzieux, Vion, Vocance, La Voulte-sur-Rhône.

Département de la Drôme

Communes en totalité

Albon, Alixan, Allex, Ambonil, Andancette, Anneyron, Aouste-sur-Sye, Arthémonay, Aubenasson, Aurel, Autichamp, Barcelonne, Barnave, Barsac, Bathernay, Beaufort-sur-Gervanne, Beaumont-lès-Valence, Beaumont-Monteux, Beausemblant, Beauvallon, Bésayes, Bourg-de-Péage, Bourg-lès-Valence, Bren, Chabeuil, Chabrillan, Le Chalon, Chamaloc, Chanos-Curson, Chantemerle-les-Blés, Charmes-sur-l'Herbasse, Chastel-Arnaud, Châteaudouble, Châteauneuf-de-Galaure, Châteauneuf-sur-Isère, Châtillon-Saint-Jean, Chatuzange-le-Goubet, Chavannes, Claveyson, Clérieux, Crépol, Crest, Crozes-Hermitage, Die, Divajeu, Erôme, Espenel, Etoile-sur-Rhône, Eurre, Fay-le-Clos, Francillon-sur-Roubion, Génissieux, Gervans, Geyssans, Grane, Granges-les-Beaumont, Larnage, Laval-d'Aix, Laveyron, Luc-en-Diois, Malissard, Margès, Marignac-en-Diois, Marsaz, Menglon, Mercurol-Veaunes, Mirabel-et-Blacons, Montchenu, Montclar-sur-Gervanne, Montéléger, Montélier, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Montmeyran, Montmiral, Montoison, Montvendre, Mours-Saint-Eusèbe, Parnans, Peyrins, Piégros-la-Clastre, Ponet-et-Saint-Auban, Ponsas, Pontaix, Pont-de-l'Isère, Portes-lès-Valence, Poyols, Puy-Saint-Martin, Ratières, Recoubeau-Jansac, La Répara-Auriples, La Roche-de-Glun, La Roche-sur-Grane, Romans-sur-Isère, Romeyer, Saillans, Saint-Andéol, Saint-Avit, Saint-Bardoux, Saint-Barthélémy-de-Vals, Saint-Benoit-en-Diois, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Sainte-Croix, Saint-Jean-de-Galaure, Saint-Julien-en-Quint, Saint-Laurent-d'Onay, Saint-Marcel-lès-Valence, Saint-Martin-d'Août, Saint-Michel-sur-Savasse, Saint-Paul-lès-Romans, Saint-Rambert-d'Albon, Saint-Roman, Saint-Sauveur-en Diois, Saint-Uze, Saint-Vallier, Saou, Serves-sur-Rhône, Solaure-en-Diois, Soyans, Suze, Tain-l'Hermitage, Triors, Upie, Vachères-en-Quint, Valence, Vercheny.

Communes en partie

Valherbasse pour la partie correspondante aux territoires des anciennes communes de Miribel et Saint-Bonnet-de-Valclérieux.

Châtillon-en-Diois, pour la partie correspondante au territoire de l'ancienne commune de Châtillon-en-Diois.

Département de l'Isère

Agnin, Anjou, Assieu, Auberives-sur-Varèze, Bougé-Chambalud, Chanas, La Chapelle-de-Surieu, Chasse-sur-Rhône, Cheyssieu, Chonas-l'Amballan, Chuzelles, Clonas-sur-Varèze, Les Côtes-d'Arey, Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, Luzinay, Moidieu-Détourbe, Le Péage-de-Roussillon, Pont-Evêque, Reventin-Vaugris, Les Roches-de-Condrieu, Roussillon, Sablons, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Lattier, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Prim, Saint-Romain-de-Surieu, Saint-Sorlin-de-Vienne, Salaise-sur-Sanne, Septème, Serpaize, Seyssuel, Sonnay, Vernioz, Vienne, Ville-sous-Anjou, Villette-de-Vienne.

Département de la Loire

Bessey, Cellieu, Chagnon, La Chapelle-Villars, Châteauneuf, Chavanay, Chuyer, Dargoire, Genilac, Lupé, Maclas, Malleval, Pélussin, Roisey, Saint-Appolinard, Saint-Joseph, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Pierre-de-Bœuf, Tartaras, Véranne, Vérin.

Département du Rhône

Communes en totalité

Ampuis, Chabanière, Condrieu, Echalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Rontalon, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Sainte-Colombe, Saint-Romain-en-Gal, Soucieu-en-Jarrest, Trèves, Tupin-et-Semons.

Commune en partie

Beauvallon pour la partie correspondante au territoire de l'ancienne commune de Saint-Jean-de-Touslas.

— La récolte des raisins, la vinification et l'élaboration des vins mousseux bénéficiant de l'indication géographique «Collines Rhodaniennes» sont réalisées, dans les départements ci-dessus désignés à l'exception de la Drôme, sur les territoires des communes précitées. Dans le département de la Drôme, ces opérations sont réalisées sur les territoires des communes suivantes:

Cantons de Bourg-lès-Valence, de Portes-lès-Valence, de Saint-Donat-sur-l'Herbasse, de Saint-Vallier, de Tain-l'Hermitage, de Romans-sur-Isère 1, de Romans-sur-Isère 2, de Valence 1, de Valence 2, de Valence 3, de Valence 4: toutes les communes

Canton de Bourg-de-Péage: communes d'Alixan, Bésayes, Châteauneuf-sur-Isère et Chatuzange-leGoubet,

Canton de Die: toutes les communes à l'exclusion d'Aix-en-Diois, Barsac, Die, Laval-d'Aix, Molière-Glandaz, Montmaur-en-Diois, Ponet-et-Saint-Auban, Pontaix, Sainte-Croix,

Canton de Saillans: commune de Chastel-Arnaud,

Canton de Crest-Nord: communes d'Allex, Crest, Eurre, Mirabel-et-Blacons, Montoison,

Canton de Crest-Sud: communes d'Autichamp, Chabrillan, Divajeu, Francillon-sur-Roubion, Grane, Puy-Saint-Martin, La Répara-Auriples, La Roche-sur-Grane, Saou et Soyans,

Canton de Chabreuil: communes de Barcelonne, Chabeuil, Châteaudouble, Malissard, Montélier, Montvendre, Montmeyran et Upie.

10. **Lien avec l'aire géographique**

Le lien de causalité avec l'origine géographique est fondé sur

☑ réputation

☑ qualité donnée

☑ autres caractéristiques

Catégorie de produit de la vigne

1. Vin

Résumé du lien

Spécificité du milieu naturel

La zone géographique de l'indication géographique protégée «Collines Rhodaniennes» occupe une situation privilégiée au sein de la région Rhône-Alpes. Dans une grande variété de paysages vallonnés, forestiers ou cultivés, la vue s'échappe sur la Vallée du Rhône et le Parc Naturel du Pilat. Le paysage s'ouvre aisément à l'est sur les Alpes et le Jura, et bénéficie des influences méridionales de la Drôme et de l'Ardèche.

Ce territoire est vaste, situé sur des cantons du sud de la Loire (vallée du Gier), du Rhône, de l'Isère dite rhodanienne, du nord de la Drôme ainsi que du nord de l'Ardèche. Cependant, sa géographie est relativement simple puisqu'il suit le cours du Rhône bordé par des collines.

Éléments de géologie et sols

Les évènements géologiques qui se sont succédés au cours du temps dans cette partie septentrionale de la vallée du Rhône ont abouti à une topographie extrêmement contrastée. Les plaines alluvionnaires du Rhône dépourvues de relief côtoient des pentes très vives et des petits plateaux. Le vignoble, qui dispose parfois de peu de place, est partout présent.

Les sols granitiques prédominent sur le territoire. On trouve également des sols issus de l'altération de roches métamorphiques, leptynites, anatexites et le gneiss. Ces sols sont caractérisés par la présence de minéraux comme le quartz, le mica blanc et noir, ils ont un fort pouvoir d'accumulation de chaleur, et par là, concourent à une bonne maturation des raisins.

Sur les pentes douces des collines, on trouvera également des épandages caillouteux et dans la vallée des sols caillouteux argilo-calcaires.

Climat

Le climat est de type semi-continental avec des influences alternées des climats méditerranéen (Drôme, Ardèche), continental et océanique. Les hivers sont assez rigoureux avec parfois de fortes gelées et des chutes de neige épisodiques. A l'ouest, les reliefs montagnards ont une influence notoire et les températures sont plus fraîches. Les étés sont chauds et ensoleillés. Le vent y souffle souvent et le Mistral (vent violent, froid et sec venant du nord) s'y fait sentir. Le vent du sud souffle violemment à l'avant des perturbations en provenance du sud-ouest. Ce régime de vent d'orientation méridienne (nord-sud) est dû à l'alignement de la vallée du Rhône et aux reliefs à l'ouest (Massif central) et à l'est (Alpes) qui canalisent le vent dans la vallée. La pluviométrie est régulière même si l'été les orages peuvent être fréquents.

L'encépagement essentiellement monovariétal est une des spécificités des exploitations viticoles de ce vignoble.

Les vins rouges sont principalement élaborés à partir des cépages syrah N, gamay N et merlot N. Les vins blancs sont principalement élaborés à partir des cépages roussanne B, marsanne B et viognier B. Ce vignoble compte par ailleurs des cépages patrimoniaux, qui, bien que locaux et anciens, sont adaptés aux évolutions climatiques et aux attentes sociétales. Ceux-ci peuvent se présenter en cuvées monocépages ou dans des assemblages. Il s'agit de l'arvine B, du bia B, du châtus N, du chouchillon B, du dureza N, du mornen N, du robin N, de la roussette d'Ayze B, et du sérénèze N.

Lien causal

Le lien des vins de l'IGP Collines Rhodaniennes avec leur zone géographique repose sur une sélection de cépages majoritairement d'origine régionale, adaptés aux conditions pédo-climatiques septentrionales du cours du Rhône, et travaillés en monocépage. Ces cépages, conduits dans leur zone de prédilection avec une limitation des rendements, ont permis l'obtention de vins aux caractéristiques organoleptiques reconnues. Implantée par les Grecs (V^{ème} siècle av J.C) et développée lors du passage des Romains dans la région, il y a donc fort longtemps que la vigne est cultivée sur les bords du Rhône.

Sur ce territoire, les contraintes du relief ont fait naître des exigences très fortes dans la conduite de la vigne (ébourgeonnage, travaux en vert, maîtrise des rendements). On retrouve également ce niveau d'exigence dans la vinification et l'élevage du vin. Mais, c'est surtout la proximité des grandes appellations voisines et la mixité du vignoble partagé entre ces appellations d'origine et les indications géographiques pour de nombreux vignerons des Collines Rhodaniennes qui ont engendré une forte émulation tirant la qualité de ces vins vers le haut.

Sur certains secteurs, comme la Vallée du Gier, les vignerons ont travaillé à la réintroduction de cépages patrimoniaux. Le développement de ces cépages autochtones et anciens permet de renforcer le lien entre le vin et son territoire.

L'exposition sud-est ou sud-ouest offre un très bon ensoleillement au vignoble. La modération et la régularité des climats permettent aux fruits de mûrir sans excès tout en livrant leurs caractéristiques.

En outre, le positionnement septentrional des Collines Rhodaniennes offre au moment de la maturation des raisins une alternance de journées chaudes et de nuits plus fraîches, ce qui confère à ces vins (notamment les blancs) une belle finesse aromatique.

Les vignerons des «Collines Rhodaniennes» ont su élaborer des vins sensiblement différents de ceux des terroirs des AOC: utilisation de barriques d'acacia ou encore élaboration de vins avec des sucres résiduels.

Forte de la réussite économique viticole de cette zone septentrionale, on constate que cette indication géographique protégée se caractérise par une proportion très importante de vins mis en bouteille à la propriété qui sont commercialisés avec une forte valeur ajoutée.

11. **Exigences applicables supplémentaires**

Intitulé de l'exigence/de la dérogation

Zone de proximité immédiate

Cadre juridique

Législation nationale

Type d'exigence/de dérogation supplémentaire

Dérogation relative à la production dans la zone géographique délimitée

Description de l'exigence/de la dérogation

La zone de proximité immédiate définie par dérogation pour la vinification et l'élaboration des vins bénéficiant de l'indication géographique protégée «Collines Rhodaniennes» comprend conformément au code officiel géographique de l'année 2024:

1. D'une part, les départements de l'Ardèche (07), de la Drôme (26), de l'Isère (38), de la Loire (42) et du Rhône (69), exceptées les communes ou parties de communes de l'aire géographique.

— Département de l'Ardèche:

Accons, Ailhon, Aizac, Ajoux, Alba-la-Romaine, Albon-d'Ardèche, Alissas, Arcens, Les Assions, Astet, Aubenas, Aubignas, Baix, Balazuc, Banne, Barnas, Le Béage, Beaulieu, Beaumont, Beauvène, Belsentes, Berrias-et-Casteljau, Berzème, Bessas, Bidon, Boffres, Borée, Borne, Bourg-Saint-Andéol, Burzet, Cellier-du-Luc, Chalencon, Le Chambon, Chambonas, Chandolas, Chanéac, Chassiers, Châteauneuf-de-Vernoux, Chauzon, Chazeaux, Le Cheylard, Chirols, Chomérac, Coucouron, Creysseilles, Cros-de-Géorand, Cruas, Darbres, Devesset, Dompnac, Dornas, Fabras, Faugères, Fons, Freyssenet, Genestelle, Gluiras, Gourdon, Gras, Gravières, Grospierres, Issamoulenc, Issanlas, Issarlès, Jaujac, Jaunac, Joannas, Joyeuse, Juvinas, Labastide-de-Virac, Labastide-sur-Bésorgues, Labatie-d'Andaure, Labeaume, Labégude, Lablachère, Laboule, Le Lac-d'Issarlès, Lachamp-Raphaël, Lachapelle-Graillouse, Lachapelle-sous-Aubenas, Lachapelle-sous-Chanéac, Lagorce, Lalevade-d'Ardèche, Lanarce, Lanas, Largentière, Larnas, Laurac-en-Vivarais, Laveyrune, Lavillatte, Lavilledieu, Laviolle, Lentillères, Lespéron, Loubaresse, Lussas, Lyas, Malarce-sur-la-Thines, Malbosc, Marcols-les-Eaux, Mariac, Mars, Mayres, Mazan-l'Abbaye, Mercuer, Meyras, Meysse, Mézilhac, Mirabel, Montpezat-sous-Bauzon, Montréal, Montselgues, Nozières, Orgnac-l'Aven, Payzac, Péreyres, Le Plagnal, Planzolles, Pont-de-Labeaume, Pourchères, Le Pouzin, Prades, Pradons, Pranles, Privas, Prunet, Ribes, Rochecolombe, Rochemaure, Rochepaule, Rocher, Rochessauve, La Rochette, Rocles, Rosières, Le Roux, Ruoms, Sablières, Sagnes-et-Goudoulet, Saint-Agrève, Saint-Alban-Auriolles, Saint-Alban-en-Montagne, Saint-Andéol-de-Berg, Saint-Andéol-de-Fourchades, Saint-Andéol-de-Vals, Saint-André-de-Cruzières, Saint-André-en-Vivarais, Saint-André-Lachamp, Saint-Apollinaire-de-Rias, Saint-Barthélemy-Grozon, Saint-Barthélemy-le-Meil, Saint-Basile, Saint-Bauzile, Saint-Christol, Saint-Cierge-sous-le-Cheylard, Saint-Cirgues-de-Prades, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Clément, Saint-Didier-sous-Aubenas, Sainte-Eulalie, Sainte-Marguerite-Lafigère, Saint-Étienne-de-Boulogne, Saint-Étienne-de-Fontbellon, Saint-Étienne-de-Lugdarès, Saint-Étienne-de-Serre, Saint-Genest-de-Beauzon, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Germain, Saint-Gineys-en-Coiron, Saint-Jean-Chambre, Saint-Jean-le-Centenier, Saint-Jean-Roure, Saint-Jeure-d'Andaure, Saint-Joseph-des-Bancs, Saint-Julien-d'Intres, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Julien-du-Serre, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint-Julien-le-Roux, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Lager-Bressac, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Saint-Laurent-sous-Coiron, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martial, Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Martin-de-Valamas, Saint-Martin-sur-Lavezon, Saint-Maurice-d'Ardèche, Saint-Maurice-d'Ibie, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Mélany, Saint-Michel-d'Aurance, Saint-Michel-de-Boulogne, Saint-Montan, Saint-Paul-le-Jeune, Saint-Pierre-de-Colombier, Saint-Pierre-la-Roche, Saint-Pierre-Saint-Jean, Saint-Pierreville, Saint-Pons, Saint-Priest, Saint-Privat, Saint-Prix, Saint-Remèze, Saint-Sauveur-de-Cruzières, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Sernin, Saint-Symphorien-sous-Chomérac, Saint-Thomé, Saint-Vincent-de-Barrès, Salavas, Les Salelles, Sampzon, Sanilhac, Sceautres, Silhac, La Souche, Tauriers, Le Teil, Thueyts, Ucel, Usclades-et-Rieutord, Uzer, Vagnas, Valgorge, Vallées-d'Antraigues-Asperjoc, Vallon-Pont-d'Arc, Vals-les-Bains, Valvignères, Les Vans, Vernon, Vernoux-en-Vivarais, Vesseaux, Veyras, Villeneuve-de-Berg, Vinezac, Viviers, Vogüé.

— Département de la Drôme:

Communes en totalité:

Aleyrac, Allan, Ancône, Arnayon, Arpavon, Aubres, Aucelon, Aulan, Ballons, Barbières, Barret-de-Lioure, La Bâtie-des-Fonds, La Bâtie-Rolland, La Baume-Cornillane, La Baume-de-Transit, La Baume-d'Hostun, Beaumont-en-Diois, Beauregard-Baret, Beaurières, Beauvoisin, La Bégude-de-Mazenc, Bellecombe-Tarendol, Bellegarde-en-Diois, Bénivay-Ollon, Bésignan, Bézaudun-sur-Bîne, Bonlieu-sur-Roubion, Bouchet, Boulc, Bourdeaux, Bouvante, Bouvières, Brette, Buis-les-Baronnies, Le Chaffal, Chalancon, Chamaret, Chantemerle-lès-Grignan, La Chapelle-en-Vercors, La Charce, Charens, Charols, Charpey, Châteauneuf-de-Bordette, Châteauneuf-du-Rhône, Chaudebonne, La Chaudière, Chauvac-Laux-Montaux, Clansayes, Cléon-d'Andran, Cliousclat, Cobonne, Colonzelle, Combovin, Comps, Condillac, Condorcet, Cornillac, Cornillon-sur-l'Oule, La Coucourde, Crupies, Curnier, Dieulefit, Donzère, Échevis, Épinouze, Espeluche, Establet, Eygalayes, Eygaliers, Eygluy-Escoulin, Eymeux, Eyroles, Eyzahut, Félines-sur-Rimandoule, Ferrassières, La Garde-Adhémar, Gigors-et-Lozeron, Glandage, Le Grand-Serre, Les Granges-Gontardes, Grignan, Gumiane, Hauterives, Hostun, Izon-la-Bruisse, Jaillans, Jonchères, Laborel, Lachau, Lapeyrouse-Mornay, La Laupie, Lemps, Lens-Lestang, Léoncel, Lesches-en-Diois, Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme, Lus-la-Croix-Haute, Malataverne, Manas, Manthes, Marches, Marsanne, Mérindol-les-Oliviers, Mévouillon, Mirabel-aux-Baronnies, Mirmande, Miscon, Mollans-sur-Ouvèze, Montauban-sur-l'Ouvèze, Montaulieu, Montboucher-sur-Jabron, Montbrison-sur-Lez, Montbrun-les-Bains, Montélimar, Montferrand-la-Fare, Montfroc, Montguers, Montjoux, Montjoyer, Montréal-les-Sources, Montségur-sur-Lauzon, Moras-en-Valloire, Mornans, La Motte-Chalancon, La Motte-Fanjas, Nyons, Omblèze, Orcinas, Oriol-en-Royans, Ourches, Le Pègue, Pelonne, Pennes-le-Sec, La Penne-sur-l'Ouvèze, Peyrus, Piégon, Pierrelatte, Pierrelongue, Les Pilles, Plaisians, Plan-de-Baix, Le Poët-Célard, Le Poët-en-Percip, Le Poët-Laval, Le Poët-Sigillat, Pommerol, Pont-de-Barret, Portes-en-Valdaine, Pradelle, Les Prés, Propiac, Puygiron, Réauville, Reilhanette, Rémuzat, Rimon-et-Savel, Rioms, Rochebaudin, Rochebrune, Rochechinard, Rochefort-en-Valdaine, Rochefort-Samson, Rochefourchat, Rochegude, Roche-Saint-Secret-Béconne, La Roche-sur-le-Buis, La Rochette-du-Buis, Rottier, Roussas, Rousset-les-Vignes, Roussieux, Roynac, Sahune, Saint-Agnan-en-Vercors, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Saint-Christophe-et-le-Laris, Saint-Dizier-en-Diois, Sainte-Eulalie-en-Royans, Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze, Sainte-Jalle, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Saint-Gervais-sur-Roubion, Saint-Jean-en-Royans, Saint-Julien-en-Vercors, Saint-Laurent-en-Royans, Saint-Marcel-lès-Sauzet, Saint-Martin-en-Vercors, Saint-Martin-le-Colonel, Saint-Maurice-sur-Eygues, Saint-May, Saint-Nazaire-en-Royans, Saint-Nazaire-le-Désert, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Restitut, Saint-Sauveur-Gouvernet, Saint-Sorlin-en-Valloire, Saint-Thomas-en-Royans, Saint-Vincent-la-Commanderie, Salettes, Salles-sous-Bois, Saulce-sur-Rhône, Sauzet, Savasse, Séderon, Solérieux, Souspierre, Suze-la-Rousse, Taulignan, Tersanne, Teyssières, Les Tonils, La Touche, Les Tourrettes, Truinas, Tulette, Valaurie, Valdrôme, Val-Maravel, Valouse, Vassieux-en-Vercors, Vaunaveys-la-Rochette, Venterol, Verclause, Vercoiran, Véronne, Vers-sur-Méouge, Vesc, Villebois-les-Pins, Villefranche-le-Château, Villeperdrix, Vinsobres, Volvent.

Communes en partie:

Valherbasse pour la partie correspondante au territoire de l'ancienne commune de Montrigaud.

Chatillon en Diois pour la partie correspondante au territoire de l'ancienne commune de Treschenu-Creyers.

— Département de l'Isère:

Les Abrets en Dauphiné, Les Adrets, L'Albenc, Allemond, Allevard, Ambel, Annoisin-Chatelans, Anthon, Aoste, Apprieu, Arandon-Passins, Artas, Auberives-en-Royans, Auris, Autrans-Méaudre en Vercors, Les Avenières Veyrins-Thuellin, Avignonet, La Balme-les-Grottes, Barraux, La Bâtie-Montgascon, Beaucroissant, Beaufin, Beaufort, Beaulieu, Beaurepaire, Beauvoir-de-Marc, Beauvoir-en-Royans, Bellegarde-Poussieu, Belmont, Bernin, Besse, Bessins, Bévenais, Bilieu, Biol, Biviers, Bizonnes, Blandin, Bonnefamille, Bossieu, Le Bouchage, Le Bourg-d'Oisans, Bourgoin-Jallieu, Bouvesse-Quirieu, Brangues, Bressieux, Bresson, Brézins, Brié-et-Angonnes, Brion, La Buisse, La Buissière, Burcin, Cessieu, Châbons, Chalon, Chamagnieu, Champagnier, Champier, Le Champ-près-Froges, Champ-sur-Drac, Chamrousse, Chantepérier, Chantesse, Chapareillan, La Chapelle-de-la-Tour, La Chapelle-du-Bard, Charancieu, Charantonnay, Charavines, Charette, Charnècles, Charvieu-Chavagneux, Chasselay, Chassignieu, Château-Bernard, Châteauvilain, Châtel-en-Trièves, Châtelus, Châtenay, Châtonnay, Chatte, Chavanoz, Chélieu, Chevrières, Le Cheylas, Chèzeneuve, Chichilianne, Chimilin, Chirens, Cholonge, Choranche, Chozeau, Claix, Clavans-en-Haut-Oisans, Clelles, Cognet, Cognin-les-Gorges, Colombe, La Combe-de-Lancey, Corbelin, Corenc, Cornillon-en-Trièves, Corps, Corrençon-en-Vercors, La Côte-Saint-André, Les Côtes-de-Corps, Coublevie, Cour-et-Buis, Courtenay, Crachier, Cras, Crémieu, Crêts en Belledonne, Creys-Mépieu, Crolles, Culin, Les Deux Alpes, Diémoz, Dizimieu, Doissin, Dolomieu,

Domarin, Domène, Échirolles, Eclose-Badinières, Engins, Entraigues, Entre-deux-Guiers, Les Éparres, Eybens, Eydoche, Faramans, Faverges-de-la-Tour, La Flachère, Flachères, Fontaine, Fontanil-Cornillon, La Forteresse, Four, Le Freney-d'Oisans, La Frette, Froges, Frontonas, La Garde, Gières, Gillonnay, Goncelin, Le Grand-Lemps, Granieu, Grenay, Grenoble, Gresse-en-Vercors, Le Gua, Le Haut-Bréda, Herbeys, Heyrieux, Hières-sur-Amby, Huez, Hurtières, L'Isle-d'Abeau, Izeaux, Izeron, Janneyrias, Jarcieu, Jarrie, Laffrey, Lalley, Lans-en-Vercors, Lavaldens, Laval-en-Belledonne, Lavars, Lentiol, Leyrieu, Lieudieu, Livet-et-Gavet, Longechenal, Lumbin, Malleval-en-Vercors, Marcieu, Marcilloles, Marcollin, Marnans, Massieu, Maubec, Mayres-Savel, Mens, Merlas, Meylan, Meyrié, Meyrieu-les-Étangs, Meyssiez, Miribel-Lanchâtre, Miribel-les-Échelles, Mizoën, Moirans, Moissieu-sur-Dolon, Monestier-d'Ambel, Monestier-de-Clermont, Monestier-du-Percy, Monsteroux-Milieu, Montagne, Montagnieu, Montalieu-Vercieu, Montaud,Montbonnot-Saint-Martin, Montcarra, Montchaboud, Monteynard, Montfalcon, Montferrat, Montrevel, Mont-Saint-Martin, Montseveroux, Moras, Morestel, Morette, La Morte, La Motte-d'Aveillans, La Motte-Saint-Martin, Mottier, Le Moutaret, La Mure, La Murette, Murianette, Murinais, Nantes-en-Ratier, Nivolas-Vermelle, Notre-Dame-de-Commiers, Notre-Dame-de-l'Osier, Notre-Dame-de-Mésage, Notre-Dame-de-Vaulx, Noyarey, Optevoz, Oris-en-Rattier, Ornacieux-Balbins, Ornon, Oulles, Oyeu, Oytier-Saint-Oblas, Oz, Pact, Pajay, Panossas, Parmilieu, Le Passage, Pellafol, Penol, Le Percy, La Pierre, Pierre-Châtel, Pisieu, Plan, Plateau-des-Petites-Roches, Poisat, Poliénas, Pommier-de-Beaurepaire, Ponsonnas, Pontcharra, Le Pont-de-Beauvoisin, Pont-de-Chéruy, Le Pont-de-Claix, Pont-en-Royans, Porcieu-Amblagnieu, Porte-des-Bonnevaux, Prébois, Presles, Pressins, Primarette, Proveysieux, Prunières, Quaix-en-Chartreuse, Quet-en-Beaumont, Quincieu, Réaumont, Renage, Rencurel, Revel, Revel-Tourdan, Rives, La Rivière, Roche, Rochetoirin, Roissard, Romagnieu, Rovon, Royas, Roybon, Ruy-Montceau, Saint Antoine l'Abbaye, Saint-Agnin-sur-Bion, Saint-Alban-de-Roche, Saint-Albin-de-Vaulserre, Saint-Andéol, Saint-André-en-Royans, Saint-André-le-Gaz, Saint-Appolinard, Saint-Arey, Saint-Aupre, Saint-Barthélemy, Saint-Barthélemy-de-Séchilienne, Saint-Baudille-de-la-Tour, Saint-Baudille-et-Pipet, Saint-Blaise-du-Buis, Saint-Bonnet-de-Chavagne, Saint-Bueil, Saint-Cassien, Saint-Chef, Saint-Christophe-en-Oisans, Saint-Christophe-sur-Guiers, Saint-Clair-de-la-Tour, Saint-Clair-sur-Galaure, Saint-Didier-de-Bizonnes, Saint-Didier-de-la-Tour, Sainte-Agnès, Sainte-Anne-sur-Gervonde, Sainte-Blandine, Saint-Égrève, Sainte-Luce, Sainte-Marie-d'Alloix, Sainte-Marie-du-Mont, Saint-Étienne-de-Crossey, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, Saint-Geoire-en-Valdaine, Saint-Geoirs, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Georges-d'Espéranche, Saint-Gervais, Saint-Guillaume, Saint-Hilaire-de-Brens, Saint-Hilaire-de-la-Côte, Saint-Hilaire-du-Rosier, Saint-Honoré, Saint-Ismier, Saint-Jean-d'Avelanne, Saint-Jean-de-Bournay, Saint-Jean-de-Moirans, Saint-Jean-de-Soudain, Saint-Jean-de-Vaulx, Saint-Jean-d'Hérans, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Joseph-de-Rivière, Saint-Julien-de-l'Herms, Saint-Just-Chaleyssin, Saint-Just-de-Claix, Saint-Laurent-du-Pont, Saint-Laurent-en-Beaumont, Saint-Marcel-Bel-Accueil, Saint-Marcellin, Saint-Martin-de-Clelles, Saint-Martin-de-la-Cluze, Saint-Martin-de-Vaulserre, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-d'Uriage, Saint-Martin-le-Vinoux, Saint-Maurice-en-Trièves, Saint-Maximin, Saint-Michel-de-Saint-Geoirs, Saint-Michel-en-Beaumont, Saint-Michel-les-Portes, Saint-Mury-Monteymond, Saint-Nazaire-les-Eymes, Saint-Nicolas-de-Macherin, Saint-Nizier-du-Moucherotte, Saint-Ondras, Saint-Paul-de-Varces, Saint-Paul-d'Izeaux, Saint-Paul-lès-Monestier, Saint-Pierre-de-Bressieux, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Pierre-de-Chérennes, Saint-Pierre-de-Méaroz, Saint-Pierre-de-Mésage, Saint-Pierre-d'Entremont, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Quentin-sur-Isère, Saint-Romain-de-Jalionas, Saint-Romans, Saint-Sauveur, Saint-Savin, Saint-Siméon-de-Bressieux, Saint-Sorlin-de-Morestel, Saint-Sulpice-des-Rivoires, Saint-Théoffrey, Saint-Vérand, Saint-Victor-de-Cessieu, Saint-Victor-de-Morestel, Saint-Vincent-de-Mercuze, Salagnon, La Salette-Fallavaux, La Salle-en-Beaumont, Le Sappey-en-Chartreuse, Sarcenas, Sardieu, Sassenage, Satolas-et-Bonce, Savas-Mépin, Séchilienne, Sérézin-de-la-Tour, Sermérieu, Serre-Nerpol, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu, Siévoz, Sillans, Sinard, Soleymieu, La Sône, Sousville, Succieu, La Sure en Chartreuse, Susville, Têche, Tencin, La Terrasse, Theys, Thodure, Tignieu-Jameyzieu, Torchefelon, La Tour-du-Pin, Le Touvet, Tramolé, Treffort, Tréminis, Trept, La Tronche, Tullins, Valbonnais, Val-de-Virieu, Valencin, Valencogne, La Valette, Valjouffrey, Varacieux, Varces-Allières-et-Risset, Vasselin, Vatilieu, Vaujany, Vaulnaveys-le-Bas, Vaulnaveys-le-Haut, Vaulx-Milieu, Velanne, Vénérieu, Venon, Vernas, La Verpillière, Le Versoud, Vertrieu, Veurey-Voroize, Veyssilieu, Vézeronce-Curtin, Vif, Vignieu, Villages du Lac de Paladru, Villard-Bonnot, Villard-de-Lans, Villard-Notre-Dame, Villard-Reculas, Villard-Reymond, Villard-Saint-Christophe, Villefontaine, Villemoirieu, Villeneuve-de-Marc, Villette-d'Anthon, Vinay, Viriville, Vizille, Voiron, Voissant, Voreppe, Vourey.

— Département de la Loire:

Aboën, Ailleux, Ambierle, Andrézieux-Bouthéon, Apinac, Arcinges, Arcon, Arthun, Aveizieux, Balbigny, Bard, Bellegarde-en-Forez, Belleroche, Belmont-de-la-Loire, La Bénisson-Dieu, Le Bessat, Boën-sur-Lignon, Boisset-lès-Montrond, Boisset-Saint-Priest, Bonson, Bourg-Argental, Boyer, Briennon, Bully, Burdignes, Bussières, Bussy-Albieux, Caloire, Le Cergne, Cervières, Cezay, Chalain-d'Uzore, Chalain-le-Comtal, Chalmazel-Jeansagnière, La Chamba, Chambéon, Chambles, Chambœuf, Le Chambon-Feugerolles, La Chambonie, Champdieu, Champoly, Chandon, Changy, La Chapelle-en-Lafaye, Charlieu, Châtelneuf, Châtelus, Chausseterre, Chazelles-sur-Lavieu, Chazelles-sur-Lyon, Chenereilles, Cherier, Chevrières, Chirassimont, Civens, Cleppé, Colombier, Combre, Commelle-Vernay, Cordelle, Le Coteau, La Côte-en-Couzan, Cottance, Coutouvre, Craintilleux, Cremeaux, Croizet-sur-Gand, Le Crozet, Cuinzier, Cuzieu, Débats-Rivière-d'Orpra, Doizieux, Écoche, Écotay-l'Olme, Épercieux-Saint-Paul, Essertines-en-Châtelneuf, Essertines-en-Donzy, Estivareilles, L'Étrat, Farnay, Feurs, Firminy, Fontanès, La Fouillouse, Fourneaux,

Fraisses, La Gimond, Graix, Grammond, La Grand-Croix, La Gresle, Grézieux-le-Fromental, Grézolles, Gumières, L'Hôpital-le-Grand, L'Hôpital-sous-Rochefort, L'Horme, Jarnosse, Jas, Jonzieux, Juré, Lavieu, Lay, Leigneux, Lentigny, Lérigneux, Lézigneux, Lorette, Luré, Luriecq, Mably, Machézal, Magneux-Haute-Rive, Maizilly, Marcenod, Marcilly-le-Châtel, Marclopt, Marcoux, Margerie-Chantagret, Maringes, Marlhes, Marols, Mars, Merle-Leignec, Mizérieux, Montagny, Montarcher, Montbrison, Montchal, Montrond-les-Bains, Montverdun, Mornand-en-Forez, Nandax, Neaux, Néronde, Nervieux, Neulise, Noailly, Les Noës, Noirétable, Nollieux, Notre-Dame-de-Boisset, Ouches, La Pacaudière, Palogneux, Panissières, Parigny, Pavezin, Périgneux, Perreux, Pinay, Planfoy, Pommiers-en-Forez, Poncins, Pouilly-lès-Feurs, Pouilly-les-Nonains, Pouilly-sous-Charlieu, Pradines, Pralong, Précieux, Régny, Renaison, La Ricamarie, Riorges, Rivas, Rive-de-Gier, Roanne, Roche, Roche-la-Molière, Rozier-Côtes-d'Aurec, Rozier-en-Donzy, Sail-les-Bains, Sail-sous-Couzan, Saint-Alban-les-Eaux, Saint-André-d'Apchon, Saint-André-le-Puy, Saint-Barthélemy-Lestra, Saint-Bonnet-des-Quarts, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Bonnet-le-Courreau, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Chamond, Saint-Christo-en-Jarez, Saint-Cyprien, Saint-Cyr-de-Favières, Saint-Cyr-de-Valorges, Saint-Cyr-les-Vignes, Saint-Denis-de-Cabanne, Saint-Denis-sur-Coise, Saint-Didier-sur-Rochefort, Sainte-Agathe-en-Donzy, Sainte-Agathe-la-Bouteresse, Sainte-Colombe-sur-Gand, Sainte-Croix-en-Jarez, Sainte-Foy-Saint-Sulpice, Saint-Étienne, Saint-Étienne-le-Molard, Saint-Forgeux-Lespinasse, Saint-Galmier, Saint-Genest-Lerpt, Saint-Genest-Malifaux, Saint-Georges-de-Baroille, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Georges-Haute-Ville, Saint-Germain-la-Montagne, Saint-Germain-Laval, Saint-Germain-Lespinasse, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Haon-le-Vieux, Saint-Héand, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, Saint-Hilaire-sous-Charlieu, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Jean-la-Vêtre, Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire, Saint-Jean-Soleymieux, Saint-Jodard, Saint-Julien-d'Oddes, Saint-Julien-Molin-Molette, Saint-Just-en-Bas, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Just-la-Pendue, Saint-Just-Saint-Rambert, Saint-Laurent-la-Conche, Saint-Laurent-Rochefort, Saint-Léger-sur-Roanne, Saint-Marcel-de-Félines, Saint-Marcel-d'Urfé, Saint-Marcellin-en-Forez, Saint-Martin-d'Estréaux, Saint-Martin-la-Sauveté, Saint-Martin-Lestra, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Médard-en-Forez, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Nizier-sous-Charlieu, Saint-Paul-d'Uzore, Saint-Paul-en-Cornillon, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Pierre-la-Noaille, Saint-Polgues, Saint-Priest-en-Jarez, Saint-Priest-la-Prugne, Saint-Priest-la-Roche, Saint-Priest-la-Vêtre, Saint-Régis-du-Coin, Saint-Rirand, Saint-Romain-d'Urfé, Saint-Romain-en-Jarez, Saint-Romain-la-Motte, Saint-Romain-le-Puy, Saint-Romain-les-Atheux, Saint-Sauveur-en-Rue, Saint-Sixte, Saint-Symphorien-de-Lay, Saint-Thomas-la-Garde, Saint-Victor-sur-Rhins, Saint-Vincent-de-Boisset, Les Salles, Salt-en-Donzy, Salvizinet, Sauvain, Savigneux, Sevelinges, Soleymieux, Sorbiers, Souternon, Sury-le-Comtal, La Talaudière, Tarentaise, La Terrasse-sur-Dorlay, Thélis-la-Combe, La Tour-en-Jarez, La Tourette, Trelins, La Tuilière, Unias, Unieux, Urbise, Usson-en-Forez, Valeille, Valfleury, La Valla-en-Gier, La Valla-sur-Rochefort, Veauche, Veauchette, Vendranges, Verrières-en-Forez, La Versanne, Vêtre-sur-Anzon, Vézelin-sur-Loire, Villars, Villemontais, Villerest, Villers, Violay, Viricelles, Virigneux, Vivans, Vougy.

— Département du Rhône:

Communes en totalité:

Affoux, Aigueperse, Albigny-sur-Saône, Alix, Ambérieux, Amplepuis, Ancy, Anse, L'Arbresle, Les Ardillats, Arnas, Aveize, Azolette, Bagnols, Beaujeu, Belleville-en-Beaujolais, Belmont-d'Azergues, Bessenay, Bibost, Blacé, Le Breuil, Brignais, Brindas, Bron, Brullioles, Brussieu, Bully, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Cenves, Cercié, Chambost-Allières, Chambost-Longessaigne, Chamelet, Champagne-au-Mont-d'Or, La Chapelle-sur-Coise, Chaponnay, Chaponost, Charbonnières-les-Bains, Charentay, Charly, Charnay, Chasselay, Chassieu, Châtillon, Chaussan, Chazay-d'Azergues, Chénas, Chénelette, Les Chères, Chessy, Chevinay, Chiroubles, Civrieux-d'Azergues, Claveisolles, Cogny, Coise, Collonges-au-Mont-d'Or, Colombier-Saugnieu, Communay, Corbas, Corcelles-en-Beaujolais, Cours, Courzieu, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Cublize, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Décines-Charpieu, Denicé, Deux-Grosnes, Dième, Dommartin, Dracé, Duerne, Écully, Émeringes, Éveux, Feyzin, Fleurie, Fleurieu-sur-Saône, Fleurieux-sur-l'Arbresle, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Frontenas, Genas, Genay, Givors, Gleizé, Grandris, Grézieu-la-Varenne, Grézieu-le-Marché, Grigny, Les Halles, Haute-Rivoire, Irigny, Jonage, Jons, Joux, Juliénas, Jullié, Lacenas, Lachassagne, Lamure-sur-Azergues, Lancié, Lantignié, Larajasse, Légny, Lentilly, Létra, Limas,Limonest, Lissieu, Longessaigne, Lozanne, Lucenay, Lyon, Marchampt, Marcilly-d'Azergues, Marcy, Marcy-l'Étoile, Marennes, Meaux-la-Montagne, Messimy, Meys, Meyzieu, Millery, Mions, Moiré, Montagny, Montanay, Montmelas-Saint-Sorlin, Montromant, Montrottier, Morancé, Mornant, La Mulatière, Neuville-sur-Saône, Odenas, Orliénas, Oullins-Pierre-Bénite, Le Perréon, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Pollionnay, Pomeys, Pommiers, Porte des Pierres Dorées, Poule-les-Écharmeaux, Propières, Pusignan, Quincié-en-Beaujolais, Quincieux, Ranchal, Régnié-Durette, Rillieux-la-Pape, Riverie, Rivolet, Rochetaillée-sur-Saône, Ronno, Saint-Bel, Saint-André-la-Côte, Saint-Appolinaire, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Saint-Bonnet-le-Troncy, Saint-Clément-de-Vers, Saint-Clément-les-Places, Saint-Clément-sur-Valsonne, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Cyr-le-Chatoux, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Sainte-Catherine, Sainte-Consorce, Sainte-Foy-l'Argentière, Sainte-

Foy-lès-Lyon, Sainte-Paule, Saint-Étienne-des-Oullières, Saint-Étienne-la-Varenne, Saint-Fons, Saint-Forgeux, Saint-Genis-l'Argentière, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Germain-Nuelles, Saint-Igny-de-Vers, Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Jean-la-Bussière, Saint-Julien, Saint-Julien-sur-Bibost, Saint-Just-d'Avray, Saint-Lager, Saint-Laurent-d'Agny, Saint-Laurent-de-Chamousset, Saint-Laurent-de-Mure, Saint-Marcel-l'Éclairé, Saint-Martin-en-Haut, Saint-Nizier-d'Azergues, Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Pierre-la-Palud, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-de-Popey, Saint-Romain-en-Gier, Saint-Symphorien-d'Ozon, Saint-Symphorien-sur-Coise, Saint-Vérand, Saint-Vincent-de-Reins, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Sarcey, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Les Sauvages, Savigny, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Solaize, Sourcieux-les-Mines, Souzy, Taluyers, Taponas, Tarare, Tassin-la-Demi-Lune, Ternand, Ternay, Theizé, Thizy-les-Bourgs, Thurins, La Tour-de-Salvagny, Toussieu, Val d'Oingt, Valsonne, Vaugneray, Vaulx-en-Velin, Vaux-en-Beaujolais, Vauxrenard, Vénissieux, Vernaison, Vernay, Villechenève, Villefranche-sur-Saône, Ville-sur-Jarnioux, Villeurbanne, Villié-Morgon, Vindry-sur-Turdine, Vourles, Yzeron,

Commune en partie:

Beauvallon pour la partie correspondante aux territoires des anciennes communes de Chassagny et Saint-Andéol-le-Château.

2. Et d'autre part les communes suivantes, réparties par département:

— Département de l'Ain:

L'Abergement-Clémenciat, Ambérieux-en-Dombes, Arbigny, Ars-sur-Formans, Asnières-sur-Saône, Attignat, Bâgé-Dommartin, Bâgé-le-Châtel, Balan, Baneins, Beaupont, Beauregard, Béligneux, Bény, Béréziat, Bey, Beynost, Birieux, Biziat, Bohas-Meyriat-Rignat, La Boisse, Boissey, Bouligneux, Bourg-en-Bresse, Bourg-Saint-Christophe, Boz, Bresse Vallons, Bressolles, Buellas, Certines, Ceyzériat, Chalamont, Chaleins, Chaneins, Chanoz-Châtenay, La Chapelle-du-Châtelard, Charnoz-sur-Ain, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Châtillon-sur-Chalaronne, Chavannes-sur-Reyssouze, Chaveyriat, Chevroux, Civrieux, Cize, Coligny, Condeissiat, Confrançon, Cormoranche-sur-Saône, Cormoz, Corveissiat, Courmangoux, Courtes, Crans, Crottet, Cruzilles-lès-Mépillat, Curciat-Dongalon, Curtafond, Dagneux, Dompierre-sur-Chalaronne, Dompierre-sur-Veyle, Domsure, Drom, Druillat, Faramans, Fareins, Feillens, Foissiat, Francheleins, Frans, Garnerans, Genouilleux, Gorrevod, Grand-Corent, Grièges, Guéreins, Hautecourt-Romanèche, Illiat, Jassans-Riottier, Jasseron, Jayat, Journans, Joyeux, Laiz, Lapeyrouse, Lent, Lescheroux, Lurcy, Malafretaz, Mantenay-Montlin, Manziat, Marboz, Marlieux, Marsonnas, Massieux, Meillonnas, Messimy-sur-Saône, Meximieux, Mézériat, Mionnay, Miribel, Misérieux, Mogneneins, Montagnat, Montceaux, Montcet, Le Montellier, Monthieux, Montluel, Montmerle-sur-Saône, Montracol, Montrevel-en-Bresse, Neuville-les-Dames, Neuville-sur-Ain, Neyron, Niévroz, Nivigne et Suran, Ozan, Parcieux, Péronnas, Pérouges, Perrex, Peyzieux-sur-Saône, Pirajoux, Pizay, Le Plantay, Polliat, Pont-d'Ain, Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Pouillat, Priay, Ramasse, Rancé, Relevant, Replonges, Revonnas, Reyrieux, Reyssouze, Rignieux-le-Franc, Romans, Saint-André-de-Bâgé, Saint-André-de-Corcy, Saint-André-d'Huiriat, Saint-André-le-Bouchoux, Saint-André-sur-Vieux-Jonc, Saint-Bénigne, Saint-Bernard, Saint-Cyr-sur-Menthon, Saint-Denis-lès-Bourg, Saint-Didier-d'Aussiat, Saint-Didier-de-Formans, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Sainte-Croix, Sainte-Euphémie, Saint-Eloi, Sainte-Olive, Saint-Etienne-du-Bois, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Saint-Etienne-sur-Reyssouze, Saint-Genis-sur-Menthon, Saint-Georges-sur-Renon, Saint-Germain-sur-Renon, Saint-Jean-de-Niost, Saint-Jean-de-Thurigneux, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Saint-Jean-sur-Veyle, Saint-Julien-sur-Reyssouze, Saint-Julien-sur-Veyle, Saint-Just,Saint-Laurent-sur-Saône, Saint-Marcel, Saint-Martin-du-Mont, Saint-Martin-le-Châtel, Saint-Maurice-de-Beynost, Saint-Maurice-de-Gourdans, Saint-Nizier-le-Bouchoux, Saint-Nizier-le-Désert, Saint-Paul-de-Varax, Saint-Rémy, Saint-Sulpice, Saint-Trivier-de-Courtes, Saint-Trivier-sur-Moignans, Salavre, Sandrans, Savigneux, Sermoyer, Servas, Servignat, Simandre-sur-Suran, Sulignat, Thil, Thoissey, Tossiat, Toussieux, Tramoyes, La Tranclière, Trévoux, Valeins, Val-Revermont, Vandeins, Varambon, Verjon, Vernoux, Versailleux, Vescours, Vésines, Villars-les-Dombes, Villemotier, Villeneuve, Villereversure, Villette-sur-Ain, Villieu-Loyes-Mollon, Viriat, Vonnas.

— Département des Hautes-Alpes:

Abriès-Ristolas, Aiguilles, Ancelle, L'Argentière-la-Bessée, Arvieux, Aspremont, Aspres-lès-Corps, Aspres-sur-Buëch, Aubessagne, Avançon, Baratier, Barcillonnette, Barret-sur-Méouge, La Bâtie-Montsaléon, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, La Beaume, Le Bersac, Bréziers, Briançon, Buissard, Ceillac, Cervières, Chabestan, Chabottes, Champcella, Champoléon, Chanousse, La Chapelle-en-Valgaudémar, Châteauneuf-d'Oze, Châteauroux-les-Alpes, Châteauvieux, Château-Ville-Vieille, Chorges, Crévoux, Crots, Dévoluy, Embrun, Éourres, L'Épine, Esparron, Espinasses, Étoile-Saint-Cyrice, Eygliers, La Fare-en-Champsaur, La Faurie, Forest-Saint-Julien, Fouillouse, Freissinières, La Freissinouse, Furmeyer, Gap, Garde-Colombe, Le Glaizil, La Grave, Guillestre, La Haute-Beaume, Jarjayes, Laragne-Montéglin, Lardier-et-Valença, Laye, Lazer, Lettret, Manteyer, Méreuil, Molines-en-Queyras, Monêtier-Allemont, Le Monêtier-les-Bains, Montbrand, Montclus, Mont-Dauphin, Montgardin, Montgenèvre, Montjay, Montmaur, Montrond, La Motte-en-Champsaur, Moydans, Neffes, Névache, Nossage-et-Bénévent, Le Noyer, Orcières, Orpierre, Les Orres, Oze, Pelleautier,

La Piarre, Le Poët, Poligny, Prunières, Puy-Saint-André, Puy-Saint-Eusèbe, Puy-Saint-Pierre, Puy-Saint-Vincent, Puy-Sanières, Rabou, Rambaud, Réallon, Remollon, Réotier, Ribeyret, Risoul, Rochebrune, La Roche-de-Rame, La Roche-des-Arnauds, La Rochette, Rosans, Rousset, Saint-André-d'Embrun, Saint-André-de-Rosans, Saint-Apollinaire, Saint-Auban-d'Oze, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Saint-Chaffrey, Saint-Clément-sur-Durance, Saint-Crépin, Sainte-Colombe, Saint-Étienne-le-Laus, Saint-Firmin, Saint-Jacques-en-Valgodemard, Saint-Jean-Saint-Nicolas, Saint-Julien-en-Beauchêne, Saint-Julien-en-Champsaur, Saint-Laurent-du-Cros, Saint-Léger-les-Mélèzes, Saint-Martin-de-Queyrières, Saint-Maurice-en-Valgodemard, Saint-Michel-de-Chaillol, Saint-Pierre-Avez, Saint-Pierre-d'Argençon, Saint-Sauveur, Saint-Véran, Le Saix, Saléon, Salérans, La Salle-les-Alpes, La Saulce, Le Sauze-du-Lac, Savines-le-Lac, Savournon, Serres, Sigottier, Sigoyer, Sorbiers, Tallard, Théus, Trescléoux, Upaix, Val Buëch-Méouge, Val-des-Prés, Valdoule, Vallouise-Pelvoux, Valserres, Vars, Ventavon, Veynes, Les Vigneaux, Villar-d'Arêne, Villar-Loubière, Villar-Saint-Pancrace, Vitrolles.

— Département du Gard:

Aigaliers, Aigues-Mortes, Aigues-Vives, Aiguèze, Aimargues, Les Angles, Aramon, Argilliers, Arpaillargues-et-Aureillac, Aspères, Aubais, Aubord, Aubussargues, Aujargues, Bagnols-sur-Cèze, Baron, La Bastide-d'Engras, Beaucaire, Beauvoisin, Bellegarde, Belvézet, Bernis, Bezouce, Blauzac, Boissières, Bouillargues, Bourdic, La Bruguière, Cabrières, Le Cailar, Caissargues, La Calmette, Calvisson, La Capelle-et-Masmolène, Carsan, Castillon-du-Gard, Caveirac, Cavillargues, Chusclan, Clarensac, Codognan, Codolet, Collias, Collorgues, Combas, Comps, Congénies, Connaux, Cornillon, Crespian, Dions, Domazan, Estézargues, Flaux, Foissac, Fons, Fons-sur-Lussan, Fontanès, Fontarèches, Fournès, Fourques, Gajan, Gallargues-le-Montueux, Le Garn, Garons, Garrigues-Sainte-Eulalie, Gaujac, Générac, Goudargues, Le Grau-du-Roi, Issirac, Jonquières-Saint-Vincent, Junas, Langlade, Laudun-l'Ardoise, Laval-Saint-Roman, Lecques, Lédenon, Lirac, Lussan, Manduel, Marguerittes, Meynes, Milhaud, Montagnac, Montaren-et-Saint-Médiers, Montclus, Montfaucon, Montfrin, Montignargues, Montmirat, Montpezat, Moulézan, Moussac, Mus, Nages-et-Solorgues, Nîmes, Orsan, Parignargues, Le Pin, Pont-Saint-Esprit, Pougnadoresse, Poulx, Pouzilhac, Pujaut, Redessan, Remoulins, Rochefort-du-Gard, Rodilhan, Roquemaure, La Roque-sur-Cèze, La Rouvière, Sabran, Saint-Alexandre, Sainte-Anastasie, Saint-André-de-Roquepertuis, Saint-André-d'Olérargues, Saint-Bauzély, Saint-Bonnet-du-Gard, Saint-Chaptes, Saint-Christol-de-Rodières, Saint-Clément, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Dézéry, Saint-Dionisy, Sainte-Anastasie, Saint-Etienne-des-Sorts, Saint-Geniès-de-Comolas, Saint-Geniès-de-Malgoirès, Saint-Gervais, Saint-Gervasy, Saint-Gilles, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, Saint-Hippolyte-de-Montaigu, Saint-Julien-de-Peyrolas, Saint-Laurent-d'Aigouze, Saint-Laurent-de-Carnols, Saint-Laurent-des-Arbres, Saint-Laurent-la-Vernède, Saint-Mamert-du-Gard, Saint-Marcel-de-Careiret, Saint-Maximin, Saint-Michel-d'Euzet, Saint-Nazaire, Saint-Paulet-de-Caisson, Saint-Paul-les-Fonts Saint-Pons-la-Calm, Saint-Quentin-la-Poterie, Saint-Siffret, Saint-Victor-des-Oules, Saint-Victor-la-Coste, Salazac, Salinelles, Sanilhac-Sagriès, Sauveterre, Sauzet, Saze, Sernhac, Serviers-et-Labaume, Sommières, Souvignargues, Tavel, Théziers, Tresques, Uchaud, Uzès, Vallabrègues, Vallabrix, Vallérargues, Valliguières, Vauvert, Vénéjan, Verfeuil, Vergèze, Vers-Pont-du-Gard, Vestric-et-Candiac, Villeneuve-lès-Avignon, Villevieille.

— Département de la Haute-Loire:

Aiguilhe, Allègre, Alleyrac, Alleyras, Araules, Arlempdes, Arsac-en-Velay, Aurec-sur-Loire, Bains, Barges, Bas-en-Basset, Beaulieu, Beaune-sur-Arzon, Beaux, Beauzac, Bellevue-la-Montagne, Bessamorel, Blanzac, Blavozy, Boisset, Borne, Le Bouchet-Saint-Nicolas, Le Brignon, Brives-Charensac, Cayres, Céaux-d'Allègre, Ceyssac, Chadrac, Chadron, Chamalières-sur-Loire, Le Chambon-sur-Lignon, Champclause, La Chapelle-Bertin, La Chapelle-d'Aurec, Chaspinhac, Chaspuzac, Chaudeyrolles, Chenereilles, Chomelix, Costaros, Coubon, Craponne-sur-Arzon, Cussac-sur-Loire, Dunières, Espaly-Saint-Marcel, Les Estables, Fay-sur-Lignon, Fix-Saint-Geneys, Freycenet-la-Cuche, Freycenet-la-Tour, Goudet, Grazac, Jullianges, Lafarre, Landos, Lantriac, Lapte, Laussonne, Lavoûte-sur-Loire, Lissac, Loudes, Malrevers, Malvalette, Le Mas-de-Tence, Mazet-Saint-Voy, Mézères, Le Monastier-sur-Gazeille, Monistrol-sur-Loire, Monlet, Le Monteil, Montfaucon-en-Velay, Montregard, Montusclat, Moudeyres, Ouides, Le Pertuis, Polignac, Pont-Salomon, Pradelles, Présailles, Le Puy-en-Velay, Queyrières, Raucoules, Rauret, Retournac, Riotord, Roche-en-Régnier, Rosières, Saint-André-de-Chalencon, Saint-Arcons-de-Barges, Saint-Bonnet-le-Froid, Saint-Christophe-sur-Dolaison, Saint-Didier-en-Velay, Sainte-Sigolène, Saint-Etienne-du-Vigan, Saint-Etienne-Lardeyrol, Saint-Ferréol-d'Auroure, Saint-Front, Saint-Geneys-près-Saint-Paulien, Saint-Georges-Lagricol, Saint-Germain-Laprade, Saint-Haon, Saint-Hostien, Saint-Jean-d'Aubrigoux, Saint-Jean-de-Nay, Saint-Jean-Lachalm, Saint-Jeures, Saint-Julien-Chapteuil, Saint-Julien-d'Ance, Saint-Julien-du-Pinet, Saint-Julien-Molhesabate, Saint-Just-Malmont, Saint-Martin-de-Fugères, Saint-Maurice-de-Lignon, Saint-Pal-de-Chalencon, Saint-Pal-de-Mons, Saint-Paul-de-Tartas, Saint-Paulien, Saint-Pierre-du-Champ, Saint-Pierre-Eynac, Saint-Privat-d'Allier, Saint-Romain-Lachalm, Saint-Victor-Malescours, Saint-Victor-sur-Arlanc, Saint-Vidal, Saint-Vincent, Salettes, Sanssac-l'Eglise, La Séauve-sur-Semène, Séneujols, Solignac-sous-Roche, Solignac-sur-Loire, Tence, Tiranges, Valprivas, Vals-près-le-Puy, Varennes-Saint-Honorat, Les Vastres, Vazeilles-Limandre, Vergezac, Vernassal, Le Vernet, Vielprat, Les Villettes, Vorey, Yssingeaux.

— Département de la Savoie:

Aiguebelette-le-Lac, Aillon-le-Jeune, Aillon-le-Vieux, Aiton, Aix-les-Bains, Albiez-le-Jeune, Albiez-Montrond, Apremont, Arbin, Argentine, Arith, Arvillard, Attignat-Oncin, Aussois, Avressieux, Avrieux, Ayn, La Balme, Barberaz, Barby, Bassens, La Bauche, Bellecombe-en-Bauges, Belmont-Tramonet, Bessans, Betton-Bettonet, Billième, La Biolle, Bonneval-sur-Arc, Bonvillaret, Bourdeau, Le Bourget-du-Lac, Bourget-en-Huile, Bourgneuf, La Bridoire, Brison-Saint-Innocent, Challes-les-Eaux, Chambéry, La Chambre, Chamousset, Chamoux-sur-Gelon, Champagneux, Champ-Laurent, Chanaz, La Chapelle, La Chapelle-Blanche, La Chapelle-du-Mont-du-Chat, La Chapelle-Saint-Martin, Châteauneuf, Le Châtelard, La Chavanne, Les Chavannes-en-Maurienne, Chignin, Chindrieux, Cognin, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, La Compôte, Conjux, Corbel, La Croix-de-la-Rochette, Cruet, Curienne, Les Déserts, Détrier, Domessin, Doucy-en-Bauges, Drumettaz-Clarafond, Dullin, Les Echelles, Ecole, Entrelacs, Entremont-le-Vieux, Epierre, Fontcouverte-la-Toussuire, Fourneaux, Freney, Fréterive, Gerbaix, Grésy-sur-Aix, Hauteville, Jacob-Bellecombette, Jarrier, Jarsy, Jongieux, Laissaud, Lépin-le-Lac, Lescheraines, Loisieux, Lucey, Marcieux, Méry, Meyrieux-Trouet, Modane, Les Mollettes, Montagnole, Montcel, Montendry, Montgilbert, Montmélian, Montricher-Albanne, Montsapey, Montvernier, La Motte-en-Bauges, La Motte-Servolex, Motz, Mouxy, Myans, Nances, Notre-Dame-du-Cruet, Novalaise, Le Noyer, Ontex, Orelle, Planaise, Le Pont-de-Beauvoisin, Le Pontet, Porte-de-Savoie, Presle, Pugny-Chatenod, Puygros, La Ravoire, Rochefort, Rotherens, Ruffieux, Saint-Alban-de-Montbel, Saint-Alban-des-Villards, Saint-Alban-d'Hurtières, Saint-Alban-Leysse, Saint-André, Saint-Avre, Saint-Baldoph, Saint-Béron, Saint-Cassin, Saint-Christophe, Saint-Colomban-des-Villards, Saint-Etienne-de-Cuines, Sainte-Hélène-du-Lac, Sainte-Marie-d'Alvey, Sainte-Marie-de-Cuines, Sainte-Reine, Saint-Franc, Saint-François-de-Sales, Saint-François-Longchamp, Saint-Genix-les-Villages, Saint-Georges-d'Hurtières, Saint-Jean-d'Arves, Saint-Jean-d'Arvey, Saint-Jean-de-Chevelu, Saint-Jean-de-Couz, Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Jeoire-Prieuré, Saint-Julien-Mont-Denis, Saint-Léger, Saint-Martin-d'Arc, Saint-Martin-de-la-Porte, Saint-Martin-sur-la-Chambre, Saint-Michel-de-Maurienne, Saint-Offenge, Saint-Ours, Saint-Pancrace, Saint-Paul-sur-Yenne, Saint-Pierre-d'Albigny, Saint-Pierre-d'Alvey, Saint-Pierre-de-Belleville, Saint-Pierre-de-Curtille, Saint-Pierre-de-Genebroz, Saint-Pierre-d'Entremont, Saint-Pierre-de-Soucy, Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Sulpice, Saint-Thibaud-de-Couz, Serrières-en-Chautagne, Sonnaz, La Table, Thoiry, La Thuile, La Tour-en-Maurienne, Traize, Tresserve, Trévignin, La Trinité, Val-Cenis, Val-d'Arc, Valgelon-La Rochette, Valloire, Valmeinier, Verel-de-Montbel, Verel-Pragondran, Le Verneil, Verthemex, Villard-d'Héry, Villard-Léger, Villard-Sallet, Villarembert, Villargondran, Villarodin-Bourget, Villaroux, Vimines, Vions, Viviers-du-Lac, Voglans, Yenne.

— Département du Vaucluse:

Avignon, Bédarrides, Bollène, Cabrières-d'Avignon, Caderousse, Camaret-sur-Aigues, Châteauneuf-de-Gadagne, Châteauneuf-du-Pape, Courthézon, Fontaine-de-Vaucluse, Grillon, L'Isle-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Jonquières, Lagarde-Paréol, Lagnes, Lamotte-du-Rhône, Lapalud, Mondragon, Morières-lès-Avignon, Mornas, Orange, Piolenc, Le Pontet, Richerenches, Sainte-Cécile-les-Vignes, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Saumane-de-Vaucluse, Sérignan-du-Comtat, Sorgues, Le Thor, Travaillan, Uchaux, Valréas, Vedène, Violès, Visan.

La zone de proximité immédiate définie par dérogation pour la vinification et l'élaboration des vins mousseux bénéficiant de l'indication géographique protégée «Collines Rhodaniennes» est constituée, d'une part, des territoires des arrondissements ci-dessus désignés, hormis ceux des communes listées au 4.1 et ceux des communes situées dans la Drôme et incluses dans l'aire géographique de l'AOC Clairette de Die et de l'AOC Crémant de Die à savoir:

Aix-en-Diois, Aouste-sur-Sye, Aubenasson, Aurel, Barsac, Barnave, Beaufort-sur-Gervanne, Châtillonen-Diois, Die, Espenel, Laval-d'Aix, Luc-en-Diois, Menglon, Mirabel-et-Blacons, Molière-Glandaz, Montclar-sur-Gervanne, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Piegros-la-Clastre, Ponet-et-SaintAuban, Pontaix, Poyols, Recoubeau-Jansac, Saillans, Saint-Benoît-en-Diois, Saint-Roman, SaintSauveur-en-Diois, Sainte-Croix, Suze-sur-Crest, Vercheny, Véronne.

Intitulé de l'exigence/de la dérogation

Etiquetage

Cadre juridique

Législation nationale

Type d'exigence/de dérogation supplémentaire

Dispositions complémentaires relatives à l'étiquetage

Description de l'exigence/de la dérogation

L'indication géographique protégée «Collines Rhodaniennes» peut être complétée par le nom d'un ou de plusieurs cépages.

L'indication géographique protégée «Collines Rhodaniennes» peut être complétée par les mentions «primeur» ou «nouveau». Les mentions «primeur» ou «nouveau» sont réservées aux vins tranquilles.

Le logo IGP de l'Union Européenne figure sur l'étiquetage lorsque la mention «indication géographique protégée» est remplacée par la mention traditionnelle «Vin de Pays».

Référence électronique (URL) à la publication du cahier des charges

https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/document_administratif-ee06c9bc-c576-4a90-8932-4055a5383bc9